



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une saignée historique pour les écoles publiques de la Loire

contact Léa PIERRET co-secrétaire de la FSU-SNUipp de la LOIRE 07 82 98 07 42

De mémoire de syndicalistes, jamais notre département n'avait connu une telle ampleur dans les suppressions de classes. Selon nos calculs, **ce sont plus de 83 classes qui disparaîtront** à la rentrée prochaine dans les écoles publiques de la Loire.

Cette décision intervient dans un contexte pourtant inédit. Comme ailleurs en France, la Loire connaît une baisse de la démographie scolaire. Loin d'être une contrainte, cette évolution représente une opportunité historique pour améliorer concrètement les conditions d'enseignement et d'apprentissage.

D'abord, elle pourrait permettre de réduire significativement le nombre d'élèves par classe, aujourd'hui bien supérieur à la moyenne observée dans les pays de l'OCDE. Ensuite, elle offrirait enfin la possibilité de renforcer les moyens alloués aux directions d'école, qui disposent actuellement de ressources sans commune mesure avec celles des établissements du second degré — souvent dix fois moindres. Enfin, elle pourrait répondre à la crise persistante du remplacement : dans la Loire, trop d'élèves restent plusieurs semaines sans enseignant, faute de personnels disponibles.

Autant de défis connus, documentés, et pour lesquels des solutions existent.

Pourtant, au lieu de saisir cette occasion, le ministère fait le choix de **supprimer 20 postes** dans les écoles du département.

Plus grave encore, une décision inédite vient aggraver la situation : pour la première fois, des moyens initialement destinés à l'école publique sont redéployés au profit de l'enseignement privé. Ainsi, une partie des postes du public servira à compenser des besoins du privé, faisant peser sur l'école publique une charge supplémentaire alors même qu'elle manque déjà de tout.

Ces choix sont incompréhensibles et profondément injustes.

Dans un contexte où tous les indicateurs appellent à renforcer l'école publique, cette politique de réduction massive des moyens constitue un véritable contresens. Elle hypothèque toute amélioration des conditions d'apprentissage des élèves et des conditions de travail des personnels.

Le SNUipp-FSU 42 dénonce une décision brutale et appelle les autorités à revoir d'urgence leurs arbitrages, pour faire de la baisse démographique une chance pour l'école publique — et non le prétexte à son affaiblissement.

Saint-Étienne le 27 mars 2026

